

RAPPORT DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE

QUESTION 16

RELATIONS ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE.

Eduquer/Enseigner.- La communauté éducative s'arrête au scolaire. Ce point de vue a été exprimé pour montrer que la communauté scolaire, formée des enseignants, du personnel ATOS, de l'administration, doit être distinguée de la communauté éducative concernant l'élève, dans laquelle il évolue en dehors de l'école, et où il a grandi. A l'appui de cette idée il a été avancé, par exemple, que les parents ne peuvent agir sur les programmes, que l'enseignant n'a pas à éduquer.

Cependant, force est d'admettre que l'on ne peut pas enseigner sans éduquer. Le temps passé dans l'établissement porte à éduquer. Les élèves ont des attitudes qu'il faut en permanence redresser, sur de nombreux points leur comportement attire des observations. Un enseignant fait remarquer qu'il lui arrive de s'excuser auprès de ses élèves, lorsqu'il arrive en retard, par exemple, selon lui cela fait partie de l'éducation.

Tout un sens communautaire doit être enseigné, ou rappelé continuellement à l'élève. Lui faire prendre conscience que la communauté a besoin de règles pour fonctionner. Cela ne s'arrête pas au rappel de simples règles de politesse. Il y a une éducation fondamentale à transmettre qui concerne l'éducation du mentale, qui participe à la structuration du mental. La finalité de l'éducation ne doit pas être simple dressage, observance de prescriptions rigides, mais il s'agit de favoriser chez le jeune une ouverture au vrai sens de la vie. Ceci pose à nouveau le problème de savoir si c'est bien là le rôle de l'enseignant.

Comment les parents accueillent le rôle d'éducateur de l'enseignant ?- Certains d'entre eux l'acceptent mal. Les remontrances faites aux élèves sont générateurs de conflits avec des parents qui défendent systématiquement leurs enfants. Ceux-ci reçoivent comme une malveillance ou tout au moins une humiliation grave le fait d'être informé du mauvais comportement de ceux qu'ils pensent avoir donné une éducation sans faille.

D'autres parents ont une attitude diamétralement opposée. Par manque de temps ou du fait qu'ils vivent une situation de famille disloquée ou tout simplement parce qu'ils démissionnent de leur rôle, ils se défaussent sur l'école de qui ils attendent tout.

Beaucoup d'enfants changent de comportements en dehors de la présence de leurs parents, ceux-ci ont du mal à l'admettre.

Point de vue d'un parent : Le manque de respect, je ne tolère pas cela. On élève les enfants pour la société, tout le monde devrait participer à leur éducation.

La sanction. La place de la sanction a été évoquée, son rôle pouvant être sous-évalué ou son efficacité sous-estimée. Sur le plan scolaire c'est l'enseignant qui doit prendre la sanction, mais les parents devraient en prendre une aussi. Souvent les élèves sont indifférents aux sanctions parce que les parents ne disent rien.

Les enseignants peuvent méconnaître l'éventail des sanctions qui sont à sa disposition, et leur adaptabilité aux différents cas qui peuvent se présenter. Il arrive à certains de penser que les sanctions sont tombées en désuétude, d'où un sentiment d'insécurité ou d'impuissance qui grandit.

La place des parents à l'école, leur rôle. – Quel peut-être le sens de la présence des parents sur les lieux d'enseignement, à l'intérieur de l'enceinte des établissements ? Faut-il qu'ils y aient une place ?

Il y a des comportements qui choquent de la part des élèves : agressivité verbale, ou par les gestes et les attitudes, des incorrections particulièrement graves. La présence des parents dans le milieu scolaire serait-elle de nature à épauler les enseignants devant ces difficultés ? De prime abord, on peut penser que les parents comprendront ainsi la nécessité de stimuler leurs enfants à travailler.

On constate que les parents sont déjà présents à l'école, qu'ils jouent déjà un rôle très actif vis-à-vis de l'institution scolaire. Ils font partie du conseil d'administration qui vote le budget des établissements, oriente leurs activités. Des associations de parents d'élèves sont constituées, elles ont des délégués aux conseils de classe, et à de nombreuses instances académiques. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du corps enseignant et de l'administration. Ce rôle qu'ils ont dans l'institution scolaire est suffisant.

S'il arrive que des parents regroupés puissent exercer de véritables pressions à l'occasion de dysfonctionnements regrettables, l'on constate que beaucoup d'entre eux ne se déplacent pas lors de réunions professeurs- parents.

L'idée d'introduire les parents physiquement dans le milieu scolaire est envisagée sous plusieurs formes. Dans les salles de classe pour suivre les cours des professeurs. Cette proposition se heurte au fait que les parents ne doivent pas se mêler de pédagogie, ce domaine doit rester en dehors de leur ressort. Il y aurait le risque plus que probable qu'ils se transforment en inspecteurs et exercent un véritable contrôle du travail de l'enseignant. Est-ce que cette présence ne pourrait pas se limiter aux cours de récréation, à la participation à des séances récréatives, à la fréquentation de clubs en compagnie des élèves ? Cette idée est accueillie, non sans réserve. En tout état de cause, la présence des parents ne pourrait avoir lieu qu'à la demande des enseignants, dans un cadre et selon des conditions bien définies. Des journées école ouverte sont déjà pratiquées de manière ponctuelle.

La place des parents à l'école doit être placée sous le signe de la confiance. Parents et professeurs ne devraient pas être opposés dans des démarches d'affrontement, mais avoir des rôles complémentaires. Il faut remplacer l'idée de contrôle par celle de la coopération.

Du parent il est attendu un regard, une sorte de relais entre l'éducatif et le scolaire.

Relations enseignants- élèves. Règles de comportement. Les rôles de chacun doivent être bien définis. L'élève est venu pour apprendre, l'enseignant est là pour enseigner.

La compétence de l'enseignant doit être avérée.

Ces relations doivent être fondées sur le respect mutuel. L'enseignant doit savoir qu'il est observé par les élèves, qu'il est un modèle tant par son langage, son apparence extérieure, son comportement. L'élève doit être toujours considéré comme une personne, on ne doit pas chercher à le blesser dans sa dignité. Des règles fondamentales comme la ponctualité, l'assiduité, la correction dans le maintien et la pratique vestimentaire sont indispensables.

Il n'est pas recommandé de chercher à établir des relations de style débonnaire ou faussement amical avec les élèves, soit par des tutoiements abusifs, soit par la suppression de certaines distances marquant le rapport d'autorité qu'il y a entre l'élève et le professeur. Sur ce point il est rappelé qu'avoir de l'autorité ne signifie pas forcément qu'il faut être autoritaire. L'autorité doit être vécue comme un service, et comme un rapport qui s'instaure avec la personne à qui s'adresse les instructions que l'on donne, pour obtenir de sa part une meilleure adaptation à l'effort, une plus grande efficacité dans son travail, et un véritable épanouissement de la communauté que l'on a en charge. Une meilleure lecture du règlement intérieur devrait être faite, et une application plus stricte de ses dispositions. A cet égard on note que l'enseignant est mal informé de la manière de traiter certains cas particuliers, alors qu'ils sont envisagés dans le règlement. Il y a aussi une répugnance et une grande réserve à donner des sanctions. Se rappeler que la communauté à laquelle on a à faire n'est pas composée d'anges, mais de jeunes qui sont à peine sortis de l'enfance et qui rencontrent déjà des problèmes d'adultes sur divers plans, affectifs, économiques, santé etc ...Savoir modeler cette pâte humaine, par la persuasion, l'exemple, et les sanctions au besoin.

Certains professeurs déplorent qu'ils doivent s'expliquer devant les élèves, leurs parents, lorsqu'ils signalent un mauvais comportement. Donner les causes d'une sanction ne doit pas consister pour l'enseignant à se justifier. De véritables petits procès se déroulent ainsi dans l'enceinte des établissements, et ceux qui dirigent se sentent parfois obligés d'instruire à charge et à décharge. Chercher à concilier le droit des élèves à être entendu et la prérogative de l'enseignant- éducateur qui devrait sur ce point bénéficier d'un préjugé favorable, celui de vouloir le bien de l'élève et de préserver l'ordre dans la communauté scolaire. Certains comportements excessifs de la part de quelques éducateurs qui sortent de leur rôle, et en quelque sorte le contredisent doivent rencontrer la désapprobation sans faille de l'ensemble du corps enseignant, ce qui fait qu'il faut savoir rester à l'écoute de ce que disent l'élève et ses camarades, et savoir distinguer ce qui est rumeur et atteinte gratuite à la dignité des gens de petits faits scandaleux que l'on chercherait à passer sous silence. D'une manière ou d'une autre ce qui compte dans de telles relations c'est la confiance, mais dans un contexte humain comme le nôtre, il arrive qu'elle ne soit pas méritée.

Le comportement des jeunes est le reflet de ce qu'ils voient dans la société, et est fortement déterminé par ce qu'ils vivent dans leur famille. Vouloir y remédier sans apporter des rectifications importantes sur la manière dont les familles se perçoivent elles mêmes, sur le rôle des parents vis à vis des enfants, la manière dont ils exercent leur droit et devoir de remontrance, de surveillance, et d'orientation de l'éducation de ceux qui leur sont confiés est un leurre. Comme le sens de la vie s'estompe dans un brouillard d'idées, et dans une absence de principe où le relativisme moral l'emporte, les jeunes sont sans repères, et parfois déboussolés. Quand on voit le nombre de ceux qui ont des charges publiques, des fonctions importantes dans la société civile, et qui sont mis en examen, la débrouillardise devient un principe de comportement, et la jouissance égoïste de l'instant présent un moteur.

